

Marie
Noëlle

Sibieude

DROIT de REPONSE au COMMUNIQUE du NOUVEAU MAIRE

Le 16 septembre 2016 est paru sur les supports de communication de notre commune, un communiqué du nouveau maire concernant le projet immobilier du centre de notre village.

Mise directement en cause, j'ai décidé d'exercer un droit de réponse.

A lui seul ce communiqué démontre l'existence de ce projet, et le nouveau maire le reconnaît lui-même.

Il retrace sa présentation lors d'une réunion organisée avec la société Clapiéroise Hectare Immobilier.

A cette occasion, c'est un projet abouti qui a été présenté à un certain nombre de nos concitoyens, mais pas à tous.

Projet d'ailleurs repris sur les réseaux sociaux par la société Hectare Immobilier où apparaissaient au côté du logo de la commune de Clapiers, les plans et photos que le nouveau maire qualifie aujourd'hui d'affreuses et déformées.

Pourquoi n'a-t-il pas utilisé ces qualificatifs lors de cette réunion dont il a été l'un des principaux protagonistes ?

Mieux encore, ce projet a été évoqué lors de la commission municipale d'urbanisme du 7 juillet 2016, commission présidée par le nouveau maire, lui-même.

Notons que sa propre communication nous confirme par un schéma, qu'il s'agit bien du périmètre compris entre la rue de Vendargues et la rue du Calvaire qui était concerné.

En résumé, le nouveau maire confirme donc et à plusieurs reprises les informations diffusées par mon canal. Donc acte, il n'y a jamais eu diffamation ou distorsion de la vérité de ma part.

Nous assistons tout simplement à un rétropédalage éclair du nouveau maire devant la levée de bouclier provoquée par ce projet.

Le lien avec les Clapiérois est donc si distendu que le nouveau maire n'a pas compris qu'il avait à cette occasion franchi un point de non retour dans sa volonté de marquer au fer à béton l'histoire de Clapiers ?

Par ailleurs, nous apprenons par sa plume que les ateliers municipaux à l'intérieur desquels travaillent un certain d'employés de la commune sont insalubres.

Pour la réglementation, le nouveau maire est l'employeur de la commune, pas le conseil municipal.

Quelles actions de protections immédiates met-il en place ?

Nous n'en saurons pas plus, hormis la promesse d'une opération immobilière.

C'est avec une grande satisfaction que je constate que le nouveau maire est revenu à plus de raison, renonce au projet concernant notre centre historique et je l'en félicite.

Je remercie les nombreux Clapiérois de leur mobilisation et de leur implication, ils voient dans ce recul le fruit de leur travail.

Néanmoins, nous devons rester vigilant, car ce communiqué n'annonce pas la fin du réaménagement de notre centre historique.

Pour ma part, je crois en la participation citoyenne et je vous propose de reprendre la main afin que rien ne se fasse sans votre participation.

Marie-Noëlle SIBIEUDE
www.sibieude.org
mnsibieude@orange.fr